

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

*Présents : C. BONNAT, A. CAILLOT, V. FRICONNET, R. DANIEL, E. ROULAUD, E. GOURLAOUEN Y. CHERBEIX, P. MEYNARD, M.L. JACQUEMENT, MAUBRUN, A. DANIEL, R. GUINEBERT, G. JACQUEMENT*  
*Absente : L. LAVAUD*

*Secrétaire de séance : E. ROULAUD*

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 20 h 05

En l'absence de Madame DESROCHES, nouvelle Conseillère aux Décideurs Locaux, en remplacement de M. LOUVET, le Maire demande à Mme FRICONNET, 2<sup>ème</sup> Adjointe, de présenter l'ensemble des documents budgétaires. Mme FRICONNET accepte de le faire.

### 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22/03/2024

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2) ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2023

#### \* Compte administratif de de l'Assainissement :

Résultat de fonctionnement excédentaire : **13 203,50 €** - résultat cumulé : **44 596,83 €**

Résultat d'investissement excédentaire : **155 488,87 €** - résultat cumulé déficitaire : **138 712,52 €**

Adopté à l'unanimité

#### \* Compte administratif communal :

Résultat de fonctionnement excédentaire : **175 488,56 €**, résultat cumulé : **475 927,62 €**

Résultat d'investissement déficitaire : **110 027,80 €**, résultat cumulé excédentaire : **459 792,06 €**

Adopté à l'unanimité

### 3) AFFECTATION DES RESULTATS 2023

**Budget de l'Assainissement** : le résultat cumulé en section de fonctionnement, soit **44 596,83 €**, va permettre de financer le besoin d'investissement à hauteur de 29 759,52 €, la différence (**14 837,31 €**) sera reportée à la ligne 002 du Budget 2024.

**Budget communal** : le résultat cumulé en section de fonctionnement, soit **475 927,62 €**, va permettre de financer le besoin d'investissement à hauteur de 141 364,94 €, la différence (**334 562,68 €**) sera reportée à la ligne 002 du budget 2024

### 4) VOTE DES TAUX DES 3 TAXES : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES ET TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET LES LOGEMENTS VACANTS

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des 3 taxes directes locales, ainsi que le **produit fiscal attendu pour 2024, qui s'élève à 390 087 €**, suite à la revalorisation des valeurs locatives. Le Maire propose à l'Assemblée d'augmenter les taux d'imposition de 2%, ceux-ci n'ayant pas été augmentés en 2023, comme il en a été discuté lors de la réunion de la Commission des Finances.

Ceux-ci seraient donc les suivants :

- **32,33 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, **dont 18,96 % du taux départemental**
- **65,58 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- **12,65 %** pour la taxe d'habitation.

Accord du Conseil à l'unanimité pour voter ces taux.

## 5) VOTE DES BUDGETS

### \* BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Ce budget s'équilibre en **dépenses et en recettes de fonctionnement** à la somme de **57 490 €** et en **dépenses et recettes d'investissement** à la somme de **397 239 €** correspondant au règlement de la fin des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans une partie du Bourg et à la mise aux normes de l'assainissement en domaine privé pour les habitants raccordés au réseau d'assainissement refait au cours de l'année 2006 le long de la Rue des Feuillardiers. Des contrôles seront opérés au niveau de chaque habitation dans le courant du second semestre, après information des administrés concernés.

Budget adopté à l'unanimité.

### \* BUDGET COMMUNAL

Celui-ci s'équilibre en **dépenses et recettes de fonctionnement** à la somme de **1 135 801 €** et en **dépenses et recettes d'investissement** à la somme de **1 080 197 €**.

**Le Maire informe le Conseil que les subventions proposées dans le Budget sont identiques à celles de 2023**, en rappelant que la Salle Polyvalente est mise à disposition gratuitement aux Associations et que la Commune prend en charge les différentes augmentations du coût de l'énergie pour assurer le chauffage ou la climatisation.

**Le Maire présente au Conseil le détail des programmes d'investissement pour 2024, dont l'extension de la Maison de Santé**, dont les travaux sont actuellement en cours (le nouveau médecin devant arriver début Juin), opération subventionnée par l'Etat à hauteur de 55 % et le Conseil Départemental à hauteur de 20 %, **l'aménagement d'un local associatif communal** (bâtiment avec une toiture en panneaux photovoltaïques), travaux actuellement en cours (subventions attendues), **l'acquisition de matériels de voirie** (tracteur tondeuse et tracteur pour l'entretien de la Voirie Communale), **ainsi que le remplacement des lanternes des villages** (opération estimée à 70 500 € TTC pouvant être subventionnée par le SEHV et le Fonds Vert).

Budget adopté à l'unanimité.

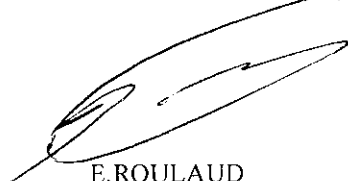
## 6) FONGIBILITE DES CREDITS

Mme FRICONNET informe l'Assemblée que la nouvelle nomenclature comptable M57, en vigueur au 1<sup>er</sup>/01/2024, en remplacement de la M14, permet aux Collectivités locales une plus grande souplesse dans la gestion des crédits. Ainsi, la possibilité est donnée au Maire par le Conseil Municipal de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Le Maire devra bien entendu informer le Conseil de ces virements de crédits. Accord du Conseil pour prendre cette délibération.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil le 22/03/2024

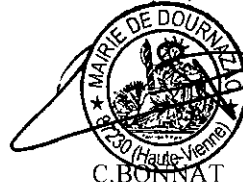
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 42.

Le secrétaire de séance,



E. ROULAUD

Le Maire,



C. BONNAT